PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023 AJOURNÉE AU 19 SEPTEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal, tenue le 19 septembre 2023 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire monsieur David McKay
- la conseillère madame Nathalie Lanthier
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Danny Raymond

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode et la greffière-trésorière adjointe, madame Manon Cuillerier sont aussi présentes. La conseillère madame Mélissa Morin est absente. Le siège numéro 6 est vacant.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance d'ajournement du 19 septembre 2023 à 19 h 40.

2023-09-02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance d'ajournement du 19 septembre 2023 et que tout semble conforme,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE les points suivants soient ajoutés à la demande du maire et que l'ajout de ces points est consenti à l'unanimité de tous les membres présents :

11.4. Reconduction du contrat pour les services de déneigement et de déglaçage des infrastructures routières sur le territoire de la municipalité de Saint-Télesphore pour la saison 2023-2024
12.3. Compensation financière pour les services de capture, de stérilisation et d'adoption de chats errants sur le territoire de la Municipalité
14.7. Mandat à *Béton Authentique inc*. pour le service de resurfaçage à l'époxy de la dalle de béton du chalet Léon-Prieur

QUE les points suivants soient modifiés à la demande du maire et que la modification de ces points est consentie à l'unanimité de tous les membres présents :

14.1. Entériner l'autorisation pour un kiosque de rafraîchissements au parc André-Leblanc pour le Festival Sportif Familial
14.2. Entériner le mandat pour la réfection du toit du chalet au parc Léon-Prieur

QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode soit dispensée d'en faire la lecture ;

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant tel que modifié :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023
3.2. Avis de motion sur le Règlement numéro 345-23 Relatif à la salubrité et l'entretien des bâtiments
3.3. Dépôt du projet de Règlement numéro 345-23 Relatif à la salubrité et l'entretien des bâtiments

3.4. Avis de motion sur le Règlement numéro 346-23 Relatif à l'exercice du droit de préemption
3.5. Dépôt du projet de Règlement numéro 346-23 Relatif à l'exercice du droit de préemption
3.6. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
4.1. Demande d'appui pour l'interdiction des maisons flottantes ou de leur usage
4.2. Demande de publicité au Bottin 2023-2024 du Club Holstein Montréal-Vaudreuil-Soulanges
4.3. Demande d'appui financier de l'Association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest
5. Ressources humaines
5.1. Rémunération du personnel électoral dans le cadre des élections partielles du 22 octobre 2023
6. Finances et trésorerie
6.1. Approbation de la liste des comptes du mois d'août 2023
6.2. Autorisation de paiement à L'Arsenal pour la fourniture de 5 appareils de protection respiratoire individuel autonome (APRIA) Pro Scott et le remplacement de 20 cylindres d'air
6.3. Autorisation de paiement à *FQM Assurance* pour la couverture d'assurance du nouveau tracteur à gazon
6.4. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2024 à 2028 – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
6.5. Autorisation de paiement à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* pour la facturation du différentiel de la ristourne de la *Sûreté du Québec* pour l'année 2020
6.6. Autorisation de paiement à *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur
7. **Période de questions**
8. Administration
9. Incendie et sécurité publique
9.1. Participation au projet d'étude régionale d'optimisation de la couverture d'incendie
10. Travaux publics et voirie
10.1. Mandat pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection de la rue Principale
10.2. Mandat pour le lettrage de la remorque des Travaux publics
10.3. Mandat pour les travaux d'excavation de la rue projetée Marcel-Descent
10.4. Mandat pour les travaux de pavage de la rue Sainte-Anne
10.5. Demande de subvention au Programme d'aide à la Voirie locale – Volet Redressement – Accélération
10.6. Demande de subvention au Programme d'aide à la Voirie locale – Volet Soutien
11. Transport et déneigement
11.1. Demande d'ajustement du prix de carburant au contrat de déneigement des infrastructures routières par *Entreprises S. Besner inc*.
11.2. Mandat pour les travaux de déneigement des trottoirs du village de Saint-Télesphore pour la saison 2023-2024
11.3. Mandat pour les travaux de déneigement des espaces municipaux du village de Dalhousie pour la saison 2023-2024
11.4. Reconduction du contrat pour les services de déneigement et de déglaçage des infrastructures routières sur le territoire de la municipalité de Saint-Télesphore pour la saison 2023-2024
12. Hygiène du milieu et environnement
12.1. Mandat pour les services professionnels pour l'étude des variantes de vidanges des boues des étangs aérés des villages de Saint-Télesphore et Dalhousie
12.2. Autorisation de demande de soumissions sur invitation pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques pour l'année 2024
12.3. Compensation financière pour les services de capture, de stérilisation et d'adoption de chats errants sur le territoire de la Municipalité
13. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
13.1. Approbation du projet pour la prolongation du réseau électrique sur la rue projetée Marcel-Descent
14. Loisirs, culture et vie communautaire
14.1. Entériner l'autorisation pour un kiosque de rafraîchissements au parc André-Leblanc pour le Festival Sportif Familial
14.2. Entériner le mandat pour la réfection du toit du chalet au parc Léon-Prieur
14.3. Mandat pour les travaux d'installation du revêtement extérieur du chalet au parc Léon-Prieur
14.4. Mandat pour la fourniture des matériaux de revêtement extérieur du chalet au parc Léon-Prieur
14.5. Mandat pour la fourniture des portes doubles pour le chalet au parc Léon-Prieur
14.6. Mandat pour la tenue d'un combat de lutte tenue en mars 2024
14.7. Mandat à *Béton Authentique inc*. pour le service de resurfaçage à l'époxy de la dalle de béton du chalet Léon-Prieur
15. **Période de questions**
16. Levée de la séance d'ajournement.

2023-09-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023.

2023-09-04 **AVIS DE MOTION SUR LE *RÈGLEMENT NUMÉRO 345-23 RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS***

Avis de motion est donné par la conseillère Kim Jones pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 345-23 relatif à la salubrité, l'entretien et l'occupation des bâtiments.*

2023-09-05 **DÉPÔT DU PROJET DE *RÈGLEMENT NUMÉRO 345-23 RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS***

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, la conseillère Kim Jones dépose le projet du *Règlement numéro 345-23 relatif à la salubrité, l'entretien et l'occupation des bâtiments.*

2023-09-06 **AVIS DE MOTION SUR LE *RÈGLEMENT NUMÉRO 346-23 RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION***

Avis de motion est donné par le conseiller Danny Raymond pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 346-23 relatif à l'exercice du droit de préemption.*

2023-09-07 **DÉPÔT DU PROJET DE *RÈGLEMENT NUMÉRO 346-23 RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION***

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller Danny Raymond dépose le projet du *Règlement numéro 346-23 relatif à l'exercice du droit de préemption.*

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
06-09-2023	MRC de Vaudreuil-Soulanges Pierre Séguin, Préfet suppléant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et maire de la ville de L'Ile Perrot	Application après les délais d'appel de la décision de Vaudreuil-Dorion et al. c. MRC de Vaudreuil-Soulanges relative à la ristourne pour les services policiers de la SQ.

2023-09-08 **DEMANDE D'APPUI POUR L'INTERDICTION DES MAISONS FLOTTANTES OU DE LEUR USAGE**

CONSIDÉRANT QUE le nouveau type d'embarcation flottant, soit des structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants », semble prendre de l'ampleur ;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'embarcation permet d'occuper un plan navigable à plus long terme en l'utilisant comme un hébergement flottant sans payer de taxes ou de redevances pour l'utilisation de l'espace occupé ;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'installation d'hébergement flottant crée des inquiétudes relativement à la sécurité lors de la navigation, au respect du voisinage, soit des propriétés riveraines, et au respect de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation peut avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement notamment en perturbant les poissons et la faune locaux ainsi qu'en perturbant

l'environnement naturel et en augmentant le risque de pollution par les ordures, l'élimination des eaux grises et les déversements ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités ne dispose pas des installations nécessaires pour accueillir ce type d'embarcation, notamment les installations pour le traitement des eaux usées,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

DE DEMANDER aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants » ou de prévoir un encadrement règlementaire notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec ;

DE DEMANDER l'appui aux municipalités et aux MRC de la province de Québec, à la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM), à l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ) dans le cadre de la présente demande et à *l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon* (OBV RPNS) ;

QUE la présente demande soit envoyée à l'honorable *Marie-Hélène Gaudreau,* députée fédérale de Laurentides-Labelle, à l'honorable *Chantale Jeannotte,* députée provinciale de Labelle, au *ministre des Ressources naturelles et de Forêt*s, au *ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs* et au *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.*

2023-09-09 **DEMANDE DE PUBLICITÉ AU BOTTIN 2023-2024 DU *CLUB HOLSTEIN MONTRÉAL-VAUDREUIL-SOULANGES***

CONSIDÉRANT la demande de publicité au bottin du *Club Holstein Montréal-Vaudreuil-Soulanges ;*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore ait contribué au *Club Holstein Montréal-Vaudreuil-Soulanges* pendant plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal encourage plusieurs organismes à chaque année ;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encourager différents organismes afin d'être juste et équitable ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil refuse la demande de publicité au Bottin 2023-2024 du *Club Holstein Montréal-Vaudreuil-Soulanges* pour cette année ;

QUE le conseil permet le prêt du Centre communautaire Rémi-Sauvé à titre gratuit pour la rencontre annuelle du *Club Holstein Montréal-Vaudreuil-Soulanges.*

2023-09-10 **DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE L'*ASSOCIATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST***

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de l'*Association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest* (ARAMO) pour leur souper-bénéfice traditionnel, *Le Festin des Récoltes ;*

CONSIDÉRANT l'importance de l'agriculture auprès de la communauté dans laquelle nous vivons ;

CONSIDÉRANT l'importance de la relève agricole afin d'assurer sa continuité et d'encourager les jeunes de 16 à 39 ans ayant comme intérêt commun l'agriculture ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité accepte la demande d'appui financier de l'*Association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest ;*

QUE la Municipalité octroie une contribution financière au montant de 100 $ à l'*Association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest* (ARAMO) pour leur souper-bénéfice traditionnel, *Le Festin des Récoltes.*

2023-09-11 **RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS PARTIELLES DU 22 OCTOBRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE des élections partielles se tiendront le 22 octobre 2023 conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

CONSIDÉRANT QUE la présidente d'élection, Danielle Glode, doit procéder à l'embauche de personnel électoral à cette fin ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accorde la rémunération suivante à toute personne embauchée dans le cadre de la tenue d'élections ou de référendums municipaux :

Postes	**Rémunération**	
	Sans scrutin	**Avec scrutin**
Présidente d'élection	2 000 $	5 000 $
Secrétaire d'élection **3/4** de la rémunération de la présidente d'élection	1 500 $	3 750 $
Adjoint à la présidente d'élection **1/2** de la rémunération de la présidente d'élection	1 000 $	2 500 $
	Rémunération à taux horaire	
Membre de la commission de révision de la liste électorale	21,35 $ / heure	
Secrétaire d'une commission de révision de la liste électorale	21,35 $ / heure	
Agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale	19,55 $ / heure	
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)	20,14 $ / heure	
Aide générale	20,14 $ / heure	
Scrutateur	19,55 $ / heure	
Secrétaire de bureau de vote	18,30 $ /heure	
Président et membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs	15,84 $ / heure	
Responsable du registre ou adjoint lors de la tenue d'un référendum	15,84$ / heure	

Aux fins de l'application de la rémunération à taux horaire, si la fonction est occupée par une personne qui fait également partie des employés municipaux, celle-ci reçoit la rémunération la plus élevée entre le tarif à taux horaire et la rémunération prévue par son entente de travail à la Municipalité.

Tout membre du personnel électoral, exception faite du président d'élection, du secrétaire d'élection, de l'adjoint au président d'élection et du trésorier reçoit une rémunération de 60 $ pour toute session de formation.

Dans la mesure où des personnes sont recrutées à titre de réserviste, un montant de 70 $, en plus de celui de la formation, est versé. Si la personne doit travailler lors du vote par anticipation, du vote itinérant ou lors du scrutin, elle reçoit la rémunération prévue pour la fonction effectivement occupée et aucun montant à titre de réserviste. De plus, tout réserviste doit être présent au lieu de votation à l'heure où les scrutateurs et les secrétaires sont convoqués par la présidente d'élection.

Le trésorier est rémunéré conformément au *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* publié à la *Gazette officielle du Québec* (2021, G.O. 2, n°17B, 2111B) le 30 avril 2021.

2023-09-12 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2023**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim :

Salaires versés du 1er au 31 août 2023	27 947,81 $
Prélèvements bancaires du 1er au 31 août 2023	14 740,05 $
Dépenses particulières payées du 1er au 31 août 2023	71 502,48 $
Comptes à payer au 31 août 2023	73 235,43 $
TOTAL	**187 425,77 $**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes d'août 2023 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, des comptes d'août 2023 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 31 août 2023 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 31 août 2023.

2023-09-13 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *L'ARSENAL* POUR LA FOURNITURE DE 5 APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE INDIVIDUELLE AUTONOME (APRIA) PRO SCOTT ET LE REMPLAÇEMENT DE 20 CYLINDRES D'AIR**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-03-22 adoptée à la séance extraordinaire tenue le 21 mars 2023 mandatant *L'Arsenal* pour l'acquisition de 5 appareils de protection respiratoire individuelle autonome (APRIA) PRO SCOTT et le remplacement de 20 cylindres d'air au montant de 80 655 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les fournitures ont été livrés et qu'après inspection sont à la satisfaction de la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil autorise le paiement au montant de 92 952,69 $ taxes incluses, à *L'Arsenal* pour la fourniture de 5 appareils de protection respiratoire individuelle autonome (APRIA) PRO SCOTT et le remplacement de 20 cylindres d'air ;

QUE l'achat des 5 APRIA PRO SCOTT et les 20 cylindres d'air soient financés à même le fonds de roulement de la Municipalité ;

QUE la municipalité procède au remboursement de cette utilisation du fonds de roulement sur une période de 10 ans à compter de 2024 ;

QUE l'affectation de la dépense d'investissement soit faite à même le poste 23 030 22 725.

2023-09-14 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *FQM ASSURANCES* POUR LA COUVERTURE D'ASSURANCE DU NOUVEAU TRACTEUR À GAZON**

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil autorise le paiement au montant de 35,97 $ taxes incluses pour la couverture d'assurance du nouveau tracteur à gazon.

2023-09-15 **RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2024 À 2028 – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

CONSIDÉRANT QUE la *Fédération canadienne des municipalités* a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme ;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières ;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la municipalité de Saint-Télesphore demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts ;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme ;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles ;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députées Mme Marie-Claude Nichols et Mme Marilyne Picard, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

2023-09-16 **AUTORISATION DE PAIEMENT À LA *MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES* POUR LA FACTURATION DU DIFFÉRENTIEL DE LA RISTOURNE DE LA *SÛRETÉ DU QUÉBEC* POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE le jugement rendu le 15 juin 2023 de l'Honorable Sylvain Lussier, J.C.S., dans la cause opposant la *ville de Vaudreuil-Dorion*, la *ville de Pincourt* et la *ville de Saint-Zotique* à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* dans le dossier de la distribution de la ristourne reçue relative aux services policiers fournis par la *Sûreté du Québec* confirme la légalité du mode de répartition établi en 2021 par sa résolution 21-02-03-04 sauf son effet rétroactif à l'année 2020 laquelle doit selon le jugement être établie conformément au mode prévu à sa résolution 2006-1-140 ;

CONSIDÉRANT QUE ce jugement est final et exécutoire depuis le 18 août 2023 et qu'il y a lieu de s'y conformer ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal applique le jugement rendu le 15 juin 2023 par le juge Lussier ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 29 895 $ à la *MRC de Vaudreuil-Soulanges* pour la facturation du différentiel de la ristourne de la *Sûreté du Québec* pour l'année 2020.

2023-09-17 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *CONSTRUCTIONS SYLVAIN LIBOIRON INC.* POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHALET AU PARC LÉON-PRIEUR**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-06-23 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023 mandatant *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur pour une enveloppe de 80 000 $ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux couvrant la période du 7 août au 11 septembre 2023 ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

D'AUTORISER le paiement au montant de 16 093,72 $ taxes incluses, à *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux de réaménagement du chalet au parc Léon-Prieur pour la période du 15 juin au 21 juillet 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- La possibilité d'utiliser le gymnase de l'École Immaculée-Conception pour le « Pickleball »
- Utilisation du bon abrasif pour le jeu de pétanque l'an prochain
- Possibilité de jouer au « Pickleball » sur la patinoire du parc André-Leblanc durant le printemps et été prochain et la réparation de la surface de celle-ci.

2023-09-18 **PARTICIPATION AU PROJET D'ÉTUDE RÉGIONALE D'OPTIMISATION DE LA COUVERTURE D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges compte 23 municipalités couvertes par 16 services de sécurité incendie et réparties dans 22 casernes ;

CONSIDÉRANT QUE sur un effectif de 523 pompiers (tous rangs confondus et pour l'ensemble des services de sécurité incendie), 14 % sont à temps plein (74), 41 % à temps partiel (216) et 45 % sont volontaires (233) ;

CONSIDÉRANT le phénomène de la pénurie de main-d'œuvre et le manque d'incitatif ne favorisant pas le recrutement de pompiers volontaires et à temps partiel, générant une incertitude sur la capacité d'assurer une relève à court, moyen et long terme ;

CONSIDÉRANT l'adhésion par voie de résolution de la Municipalité de Saint-Télesphore au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, attesté par le ministre de la Sécurité publique le 24 janvier 2023 et adopté au conseil de la MRC par la résolution 23-02-22-28, pour laquelle la Municipalité de Saint-Télesphore s'engage à respecter les orientations ministérielles, les objectifs de protection et les actions prescrites au schéma ;

CONSIDÉRANT QUE la composition d'une force de frappe pour les bâtiments comportant un risque faible, est composée principalement de pompiers volontaires et à temps partiel dont leur disponibilité n'est pas garantie, à l'exception du service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion disposant de pompiers à temps plein ;

CONSIDÉRANT la pression financière constante sur notre municipalité, majoré par le facteur inflationniste pour le maintien de nos infrastructures, de notre matériel, nos équipements et de nos véhicules, devant en tout temps être maintenus aux normes opérationnelles ;

CONSIDÉRANT les défis de gestion en matière de planification, de coordination et d'administration des cohortes de candidats pour les formations de pompier 1, 2 ainsi que les formations spécialisées, non propice à ce jour à l'application d'une approche globale auprès de tous les services de sécurité incendie et ne permettant pas de maximiser l'obtention de subvention issus du programme d'assistance financière du MSP pour la formation des pompiers volontaires et à temps partiel ;

CONSIDÉRANT la difficulté pour certains services de sécurité incendie de doter leur poste de préventionniste, nécessaire à la planification et à la conduite de programmes de prévention ainsi qu'à la mise à jour de plans d'intervention pour les risques faibles, moyens, élevés et très élevés dont ces actions sont prescrites au schéma de couverture de risque en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QU'en étant en connaissance de cause des contraintes et limitations pour les années à venir sur le plan de l'efficience opérationnelle, organisationnelle, économique et logistique, qu'il est judicieux de brosser un portrait réel et dans tous ses angles de la couverture incendie sur le territoire de la MRC et de disposer de scénarios viables d'optimisation dans l'optique de viser une saine et efficiente gestion des ressources ainsi que la pérennité de la couverture incendie sur le plan régional et local ;

CONSIDÉRANT le besoin d'une étude indépendante par une firme externe ayant l'expérience des services conseils auprès des autorités régionales et locales, disposant de la crédibilité nécessaire à la conduite de ladite étude aux fins du développement de scénarios viables ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 105 000 $ plus taxes applicables (120 723.75 $ taxes incluses), en deçà du seuil d'appel d'offre public de 121 200 $ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT l'éligibilité de l'étude pour une subvention du Fonds régions et ruralité (FRR) issue de la Partie 1 - Étude de faisabilité et diagnostics (Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale) pour une aide financière à raison de 50% des frais admissibles jusqu'à un montant maximal fixé à 100 000 $;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au fonds des politiques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour couvrir les coûts non couverts par la subvention du FRR, au montant de 52 500 $ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore est exempt des coûts associés à l'étude ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de pilotage doit être constitué pour mener à bien l'analyse de cette démarche ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage doit être composé des directeurs généraux de toutes les municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage ainsi formé est essentiel afin d'obtenir un portrait représentatif pour l'ensemble des municipalités concernées ;

CONSIDÉRANT QUE la firme mandatée devra procéder à une reddition de compte envers ledit comité au fur et à mesure de l'avancement des étapes de l'étude ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage aura pour mandat d'orienter la firme, d'assurer un suivi, d'évaluer et de valider les différents scénarios explorés ;

CONSIDÉRANT QUE c'est suivant l'obtention d'un consensus de ce comité de pilotage que l'étude sera présentée au conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont jusqu'au 31 octobre 2023 pour soumettre leur résolution confirmant leur participation à l'étude ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Télesphore s'engage à participer au projet d'étude régionale d'optimisation de la couverture incendie et ce, sans coût ;

- Le conseil autorise la MRC de Vaudreuil-Soulanges à déposer le projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

- Le conseil nomme la MRC de Vaudreuil-Soulanges organisme responsable du projet ;

- Le conseil autorise la création d'un comité de pilotage selon les conditions susmentionnées ;

- Le conseil nomme sa directrice générale et greffière-trésorière par intérim**,** Danielle Glode, comme représentant de la Municipalité de Saint-Télesphore sur le comité de pilotage;

- Le conseil autorise la transmission de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2023-09-19 **MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à des demandes de soumission sur invitation pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection de la rue Principale ;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçue qu'une seule soumission à l'appel d'offres no. 532710152103 ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de *Solmatech inc.* datée du 5 septembre 2023 au montant de 14 119,80 $ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones ,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

DE MANDATER *Solmatech inc.* pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection de la rue Principale au montant de 16 234,24 $ taxes incluses.

2023-09-20 **MANDAT POUR LE LETTRAGE DE LA REMORQUE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Lettrage Alain Gauthier* datée du 14 août 2023 l'installation de lettrage en vinyle au montant de 620 $ plus les taxes applicables pour l'option 1 composé de deux couleurs et au montant de 520 $ plus les taxes applicables pour l'option 2 composé d'une couleur,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

DE MANDATER *Lettrage Alain Gauthier* pour le lettrage de la remorque des travaux publics au montant de 712, 85 $ taxes incluses pour l'option 1, incluant lettrage rouge et contour blanc ;

QUE le nom du village de Dalhousie sera rajouté sous le nom de Saint-Télesphore.

2023-09-21 **MANDAT POUR LES TRAVAUX D'EXCAVATION DE LA RUE PROJETÉE MARCEL-DESCENT**

CONSIDÉRANT l'offre de services de *Lavigne Excavation inc.* datée du 7 septembre 2023 pour les travaux d'excavation de la rue projetée Marcel-Descent au montant de 31 650 $ plus les taxes applicables,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

DE MANDATER *Lavigne Excavation inc.* pour les travaux d'excavation de la rue projetée Marcel-Descent au montant de 36 389,59 $ taxes incluses.

2023-09-22 **MANDAT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE SAINTE-ANNE**

CONSIDÉRANT la sécurité routière précaire en raison de l'érosion du chemin de gravier de la rue Ste-Anne aux abords de l'intersection du chemin Saint-Georges ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de *Lavigne Excavation inc.* datée du 7 septembre 2023 pour les travaux de pavage d'une portion de la rue Ste-Anne au montant de 22 750 $ plus les taxes applicables,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

DE MANDATER *Lavigne Excavation inc.* pour les travaux de pavage d'une portion de la rue Sainte-Anne au montant de 26 156,81$ taxes incluses.

2023-09-23 **DEMANDE DE SUBVENTION AU *PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT – ACCÉLÉRATION***

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil Municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode à agir à titre de représentant de la Municipalité auprès du Ministère dans le cadre de la demande de subvention au *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Accélération.*

2023-09-24 **DEMANDE DE SUBVENTION AU *PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET SOUTIEN***

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil Municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode à agir à titre de représentant de la Municipalité auprès du Ministère dans le cadre de la demande de subvention au *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien*

DEMANDE D'AJUSTEMENT DU PRIX DE CARBURANT AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES PAR *ENTREPRISES S. BESNER INC.*

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

2023-09-25 **MANDAT POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS DU VILLAGE DE SAINT-TÉLESPHORE POUR LA SAISON 2023-2024**

CONSIDÉRANT l'offre de services *d'Entreprise André Campeau* de Saint-Télesphore datée du 5 septembre 2023 pour les travaux de déneigement des trottoirs du village de Saint-Télesphore pour la saison 2023-2024 au montant de 6 600 $ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

DE MANDATER *Entreprise André Campeau* de Saint-Télesphore pour les services de déneigement des trottoirs pour le village de Saint-Télesphore pour la saison 2023-2024 au montant de 7 588,35 $ taxes incluses ;

QUE la période de service débute en octobre 2023 dès la première neige et se termine en avril 2024 ;

QUE la Municipalité fournit le sel de déglaçage à l'entrepreneur ;

QUE le paiement se fera en 6 versements égaux à partir du 15 novembre 2023.

MANDAT POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES ESPACES MUNICIPAUX DU VILLAGE DE DALHOUSIE POUR LA SAISON 2023-2024

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

2023-09-26

RECONDUCTION DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE POUR LA SAISON 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour les services de déneigement et de déglaçage des infrastructures routières sur le territoire de la Municipalité de Saint-Télesphore pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023 avec trois options de renouvellement d'une année chacune pour chacune des saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, a été octroyé le 7 octobre 2021 à *Entreprises S. Besner inc.*, par la résolution numéro 2021-10-14 ;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la saison 2022-2023, la prestation de services des *Entreprises S. Besner inc.* s'est avérée à la hauteur des attentes du conseil municipal et conforme aux exigences de l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite utiliser sa première option de renouvellement, soit la saison 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE tel qu'entendu avec l'entrepreneur, le déneigement du chemin du Grand-Saint-Patrice sera retiré au prorata du contrat ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur consent à renouveler le contrat aux mêmes termes et conditions pour une troisième saison avec l'exception du déneigement du chemin du Grand-Saint-Patrice ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise la reconduction du contrat avec *Entreprises S. Besner inc.* pour les services de déneigement et de déglaçage des infrastructures routières sur le territoire de la Municipalité de Saint-Télesphore pour la saison 2023-2024 au montant de 430 939,57 $ taxes incluses.

2023-09-27

MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉTUDE DES VARIANTES DE VIDANGES DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS DES VILLAGES DE SAINT-TÉLESPHORE ET DALHOUSIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Saint-Télesphore devra procéder aux vidanges des boues des stations d'épuration de Saint-Télesphore et Dalhousie durant l'année prochaine ;

CONSIDÉRANT QUE ce travail peut engendrer des coûts majeurs et les taxes de services pour les deux stations est effectuée par taxe de secteur ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder de manière judicieuse afin d'assurer la saine gestion des actifs de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de *Québeceau Consultants inc.*, datée du 28 août 2023 pour les services professionnels pour l'étude des variantes de vidanges des boues des étangs

aérés des villages de Saint-Télesphore et Dalhousie au montant de 2 800 $ plus les taxes applicables ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal mandate *Québeceau Consultants inc*. pour les services professionnels pour l'étude des variantes de vidanges des boues des étangs aérés des villages de Saint-Télesphore et Dalhousie.

2023-09-28 **AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS DOMESTIQUES POUR L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite retourner en soumission sur invitation pour la collecte, le transport et la disposition des déchets domestiques et des objets volumineux pour l'année 2024 ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, à demander des soumissions sur invitation pour l'exécution du contrat de collecte, de transport et de disposition des déchets domestiques et des objets volumineux pour l'année 2024 ;

QUE cette invitation à soumissionner demande un prix pour une collecte des déchets domestiques à toutes les deux semaines incluant l'option de la journée de la semaine pour la cueillette ;

QUE le devis prévoit que les objets volumineux soient ramassés une fois par mois, avec l'option de la date de la cueillette des objets volumineux ;

QUE, pour être considérée, toute soumission doit être déposée sur les formulaires préparés à cette fin et remise sous pli cacheté.

QUE les soumissions seront prises en considération à la séance ordinaire du 14 novembre 2023

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

2023-09-29 **COMPENSATION FINANCIÈRE POUR LES SERVICES DE CAPTURE, DE STÉRILISATION ET D'ADOPTION DE CHATS ERRANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore a éprouvé une problématique de chats errants depuis deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Côté a effectué avec soins les services de capture, de stérilisation et d'adoption de chats errants sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Côté a effectué ces services à ses frais personnels ;

CONSIDÉRANT QUE les services de madame Annie Côté ont été à la hauteur des attentes de la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal autorise la compensation financière au montant de 800 $ à madame Annie Côté pour les services de capture, de stérilisation et d'adoption de chats errants sur le territoire de la Municipalité.

2023-09-30 **APPROBATION DU PROJET POUR LA PROLONGATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE SUR LA RUE PROJETÉE MARCEL-DESCENT**

CONSIDÉRANT QU'il était convenu lors de la vente des lots numéros 6 535 671, 6 535 672 et 6 535 673 du Cadastre du Québec que le réseau électrique serait sous la gestion de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les constructions immobilières projetées sur lesdits lots nécessitent une prolongation du réseau électrique ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal approuve le projet pour la prolongation du réseau électrique sur la rue projetée Marcel-Descent.

2023-09-31 **ENTÉRINER AUTORISATION POUR UN KIOSQUE DE RAFRAÎCHISSEMENTS AU PARC ANDRÉ-LEBLANC POUR LE FESTIVAL SPORTIF FAMILIAL**

CONSIDÉRANT l'offre reçue de monsieur Malcolm Méthot, datée du 7 septembre 2023, pour l'installation d'un kiosque de rafraîchissements au parc André-Leblanc lors du Festival Sportif Familial ;

CONSIDÉRANT QUE le Festival Sportif Familial a eu lieu le 16 septembre 2023 et que la séance d'ajournement a eu lieu seulement le 19 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ait donné son accord verbal quant à l'offre de monsieur Malcolm Méthot avant la tenue du Festival Sportif Familial ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer la conformité de l'autorisation verbale du conseil quant à l'autorisation de l'installation d'un kiosque de rafraîchissements au parc André-Leblanc lors du Festival Sportif Familial du 16 septembre 2023,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

D'ENTERINER l'autorisation pour un kiosque de rafraîchissements au parc André-Leblanc pour le Festival Sportif Familial.

2023-09-32 **ENTÉRINER MANDAT POUR LA RÉFECTION DU TOIT DU CHALET AU PARC LÉON-PRIEUR**

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de *Toitures Numainville inc.*, datée du 15 août 2023 pour les travaux de réfection du toit du chalet au parc Léon-Prieur au montant de 7 574,50 $ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la disponibilité du fournisseur pour effectuer les travaux de réfection du toit était limité et que cela affectait non seulement les coûts mais aussi la cédule des travaux du projet ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

D'ENTÉRINER le mandat à *Toitures Numainville inc.* pour la réfection du toit du chalet au parc Léon-Prieur au montant de 7 574,50 $ plus les taxes applicables.

2023-09-33 **MANDAT POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DU CHALET AU PARC LÉON-PRIEUR**

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de *Constructions Sylvain Liboiron inc.*, datée du 5 septembre 2023 pour les travaux d'installation du revêtement extérieur du chalet au parc Léon-Prieur au montant de 43 437,72 $ plus les taxes applicables ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

DE MANDATER *Constructions Sylvain Liboiron inc.* pour les travaux d'installation du revêtement extérieur du chalet au parc Léon-Prieur au montant de 43 437,72 $ plus les taxes applicables ;

2023-09-34 **MANDAT POUR LA FOURNITURE DES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DU CHALET AU PARC LÉON-PRIEUR**

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de *Les Entreprises Givesco inc.*, datée du 23 août 2023 pour la fourniture des matériaux de revêtement extérieur du chalet au parc Léon-Prieur au montant de 17 628,50 $ plus les taxes applicables ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

DE MANDATER *Les Entreprises Givesco inc.*, pour la fourniture des matériaux de revêtement extérieur du chalet au parc Léon-Prieur au montant de 17 628,50 $ plus les taxes applicables.

2023-09-35 **MANDAT POUR LA FOURNITURE DES PORTES DOUBLES POUR LE CHALET AU PARC LÉON-PRIEUR**

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de *Portes Saint-Michel inc.*, datée du 11 juillet 2023 pour la fourniture des portes doubles pour le chalet au parc Léon-Prieur au montant de 4 455,01 $ plus les taxes applicables ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

DE MANDATER *Portes Saint-Michel inc.*, pour la fourniture des portes doubles pour le chalet au parc Léon-Prieur au montant de 4 455,01 $ plus les taxes applicables.

Le conseiller monsieur Paul Gauthier quitte la salle à 21 h 05.

2023-09-36 **MANDAT POUR LA TENUE D'UN COMBAT DE LUTTE TENUE EN MARS 2024**

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Les Promotions NCW*, datée du 17 août 2023, pour la tenue d'un combat de lutte au centre Communautaire Rémi-Sauvé le 16 mars 2024, au montant de 2 470 $

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

DE MANDATER *Les Promotions NCW* pour la tenue d'un combat de lutte au centre Communautaire Rémi-Sauvé le 16 mars 2024, au montant de 2 470 $

2023-09-37 **MANDAT À *BÉTON AUTHENTIQUE INC.* POUR LE SERVICE DE RESURFAÇAGE À L'ÉPOXY DE LA DALLE DE BÉTON DU CHALET LÉON-PRIEUR**

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Béton Authentique inc.*, datée du 18 septembre 2023, pour le service de resurfaçage à l'époxy de la dalle de béton du chalet Léon-Prieur, au montant de 3 168 $ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la Municipalité, *Les finitions de béton Chicoine & Maheux inc.* et *Constructions Sylvain Liboiron inc.*, les frais de 3 168 $ seront répartis de part égale entre les trois parties ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

DE MANDATER *Béton Authentique inc.*, pour le service de resurfaçage à l'époxy de la dalle de béton du chalet Léon-Prieur, au montant de 3 168 $ plus les taxes applicables ;

Le conseiller monsieur Paul Gauthier revient à la salle à 21 h 08.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Les recettes du combat de lutte de mars 2023
- Projet d'habitation à Dalhousie et zones blanches
- Les maisons inhabitées sur le territoire municipal
- Connection électrique de la rue projetée Marcel-Descent et le nombre de logements projetés

MOTION DE REMERCIEMENTS

Une motion de remerciement est donnée par le conseil municipal pour les bénévoles pour leur contribution lors du Festival Sportif Familial du 16 septembre 2023.

2023-09-38 **LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la séance d'ajournement du 19 septembre 2023 soit levée à 20 h 17.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay Maire	Danielle Glode Directrice générale et greffière-trésorière par intérim